



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LES  
SPECTACLES JEUNE PUBLIC PROGRAMMES  
DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA  
PETITE ENFANCE**

**DÉCISION N° DM-24-094  
EN DATE DU 28 MARS 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision n°DM-23-311 en date du 3 août 2023 fixant les tarifs des spectacles vivants pour la saison 2023-2024 ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

## D É C I D E

**DE FIXER un tarif à 2 €** pour les spectacles suivants :

- « Racontines », les 16 et 23 mars 2024
- « Les ruisseaux font du pédalo », le 23 mars 2024
- « Café biberon – Rythmes et jeux de l'enfance », les 16 et 20 mars 2024

**DE FIXER un tarif à 5 €** pour le spectacle suivant :

- « Les Ventastiques et l'hymne de Vincennes », le 23 mars 2024

**DIT que** ces recettes seront encaissées au budget annexe des spectacles vivants au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240328-Imc1H11694H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/03/2024 Date de Publication : 28/03/2024
--